



19 décembre 2011

Décision : CEPMB-08-D4-ratio-Salbutamol HFA
– Dossier public de l'instance

**DANS L'AFFAIRE DE LA *Loi sur les brevets*, LRC 1985,
ch. P-4, tel que modifié**

**ET DANS L'AFFAIRE DE ratiopharm Inc. (« ratiopharm ») et le
médicament « ratio-Salbutamol HFA »**

ORDONNANCE

En vertu des dispositions de l'article 83 de la *Loi sur les brevets*, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (le « Conseil ») a produit un avis d'audience le 18 juillet 2008 afin de déterminer si ratiopharm vend ou a vendu le médicament breveté ratio-Salbutamol HFA dans un quelconque marché au Canada à un prix jugé excessif et, dans l'affirmative, le type d'ordonnance qui doit être délivrée, le cas échéant.

Lors de l'audience dans cette affaire, des questions de confidentialité ont été soulevées et l'intimé a présenté une requête dans lequel il sollicite une ordonnance de confidentialité en ce qui a trait à l'information divulguée ou mentionnée pendant l'audience. Le « panel d'audience » a examiné l'affidavit de Jocelyn Duquette, daté du 28 novembre 2011, et est satisfait que le dossier public, tel qu'il est proposé, est conforme au paragraphe 86(1) de la *Loi sur les brevets* et, par conséquent, est satisfait que l'information qui causerait un préjudice réel, direct et important à l'intérêt commercial de l'intimé a été supprimée du dossier public. Ainsi, le dossier public est composé de l'information rassemblée dans 31 volumes conformément à l'index ci-joint.

Membres du Conseil : Dr Brien Benoit
Anne Warner La Forest

Avocats du Conseil : Gordon Cameron
Andrée Wylie

Original signé par

Sylvie Dupont
Secrétaire du Conseil

p.j.